

TOUTE L'INFO

Coordonnées du CLIC

Tel. 04 79 85 79 60

116, Rue Sainte Rose
73000 CHAMBERY

clic-bassin-chamberien@savoie.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi mardi mercredi
8 h 30 - 12h 14 - 17 h

Jeudi vendredi
8 h 30 - 12 h 00

LA LOI D'ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT (Loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015)

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016. Elle a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population et d'inscrire cette période de vie dans un parcours répondant le plus possible aux attentes des personnes en matière de logement, de transports, de vie sociale et citoyenne, d'accompagnement. La loi donne la priorité à l'accompagnement à domicile afin que les personnes âgées puissent vieillir chez elles dans de bonnes conditions. Enfin, en renforçant les droits et libertés des personnes âgées, elle vise à leur apporter une meilleure protection.

Des mesures concrètes pour améliorer le quotidien des personnes âgées et de leurs proches : la réforme de l'APA à domicile

Les plafonds nationaux des plans d'aide ont été augmentés.

GIR 1 : 1712,67 € (+ 400 €) **GIR 2** : 1375,14 € (+ 200 €)

GIR 3 : 993,86 € (+ 150 €) **GIR 4** : 662,57 € (+ 100 €)

La participation financière des bénéficiaires est désormais modulée en fonction du montant du plan d'aide et de leurs ressources. Les personnes âgées percevant moins de 800 €, ce qui correspond au niveau actuel de l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées, sont exonérées de participation financière.

✓ La reconnaissance et le soutien des proches aidants

La loi reconnaît la place et le rôle des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie afin de leur apporter un soutien en :

- ✚ définissant ce qu'est un proche aidant,
- ✚ créant un droit au répit pour permettre aux proches aidants de se reposer ou de dégager du temps (plafond de 499 €/an),
- ✚ accordant une aide financière ponctuelle en cas d'hospitalisation du proche aidant pour assurer la prise en charge de la personne aidée restée seule à domicile (992 €/hospitalisation).

✓ Un soutien à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées

La loi prévoit également la mise en place, dans chaque département, d'une Conférence des Financeurs, présidée par le Département. Cette conférence a pour objectif de réunir l'ensemble des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie en vue de la mise en cohérence des actions de prévention sur le territoire. Il s'agit également de promouvoir des actions de prévention auprès des seniors et de favoriser l'amélioration de l'accès aux équipements et aides techniques. En 2016, le concours versé par la CNSA s'élevait à 867 000 € dont 197 000 € pour les Résidences autonomie.

L'appel à projet 2017 a été mis en ligne sur le site Internet du Département. La date limite de dépôt des dossiers est le 4 juin 2017.

http://www.savoie.fr/aides-et-service-fiche/id_aide/702/profil/11/2758-infos-pratiques.htm

En Bref

Changement de direction

Mme SOREAU

remplace Mme BOGNIER
à la direction de
l'hébergement temporaire
et de l'accueil de jour du
pôle Alzheimer porté par le
CCAS de Chambéry.

M. MONTAGNE

remplace
Mme MARCHAND à la
direction de l'EHPAD
« Les Doyennés » à
Chambéry.

Mme FAVETTA a pris la

direction de l'EHPAD
« La Résidence du Parc »
à Cognin.

Responsable de la publication :
La déléguée de la Délégation
Territoriale à la vie sociale
du bassin chambérien.

CONSEIL AUX TUTEURS FAMILIAUX

La loi pose le principe que la protection juridique des personnes majeures est d'abord « un devoir des familles ». Les personnes appelées à exercer ou exerçant une mesure, les tuteurs familiaux, peuvent bénéficier à leur demande d'une information ou d'un soutien technique : l'Union Départementale des Associations Familiales de la Savoie (UDAF) peut renseigner soit par téléphone, soit sur rendez-vous.

Des permanences ont été mises en place auprès de la Maison de justice et du Droit de Chambéry – 28, place du forum – CHAMBERY. 04.79.72.38.37

LE CREDIT D'IMPOT SUR L'EMPLOI A DOMICILE

Depuis le vote de la loi de finances 2017, le crédit d'impôt est désormais accordé aux retraités ayant recours à l'emploi à domicile ou à un service d'aide à domicile à compter de l'imposition des revenus de l'année 2017 payable en 2018.

Ce crédit d'impôt est égal à 50 % de dépenses annuelles d'aide à domicile dans la limite d'un plafond de 12 000 € à 20 000 €.

« A.B.C du Deuil » Aide, Besoin, Compréhension du deuil

Association loi 1901 qui accompagne toute personne endeuillée et propose une assistance pratique liée au deuil.

- **Assistance humaine** : accueil téléphonique, rendez-vous individuels, groupe de parole, ateliers pour enfants endeuillés, aides humaines pour sortir de l'isolement.
modalité : adhésion 40 €
- **Assistance pratique** : aide au secrétariat et démarches administratives, accompagnement dans le rangement des effets personnels du défunt, assistance pour lister les affaires, solutions de déménagement, etc...
modalité : sur devis + adhésion 40 €

Les bénévoles et membres actifs sont tous formés à l'accompagnement du deuil, et supervisés par une psychologue.

www.abcdudeuil.fr, tél. : 07.70.04.00.83, mail : abcdudeuil@sfr.fr

APAMP 73 – ASSOCIATION POUR LE PRET D'APPAREILLAGE AUX MALADES ET PARALYSES DE SAVOIE

L'APAMP 73 est une association loi 1901 qui vise l'amélioration de l'autonomie des personnes fragiles par le prêt de matériel médical adapté provenant d'occasions reconditionnées. Possibilité également de prêt ou location de matériel neuf à coût moindre. L'association renseigne, conseille, livre, assure la maintenance et collecte l'équipement d'occasion.

Comment bénéficier des services de l'APAMP 73 ?

- être en situation, de handicap ou de perte d'autonomie temporaire ou durable,
- être assuré social,
- disposer d'une prescription de matériel médical faite par un médecin.

Matériels à disposition :

- aides à la marche : cannes, béquilles, déambulateurs...
- fauteuils roulants : manuels, actifs, électriques, de confort...
- lits médicalisés : équipés de potence, barrières, matelas, lève-personnes...
- aides sanitaires : siège de bain, planche, barres d'appui...

APAMP 73 – 49, allée des Erables – 73420 DRUMETTAZ-CLARAFOND

www.apamp73.fr tél. : 09.81.19.11.71 mail : savoie@apamp73.fr